gonvernement semit confié à Abd-cl-Kader.. Sous le sceptre de l'uncien Emir, seraient groupées les trilins et familles arabes qui ont résisté à la domination française, ou ne l'ont acceptée que par force. Il va sons dire que ce royaume arabe resteroit sous le patronage et la suz raincté de la France. Mais, à notre sens, le départ de Napoléon III pour l'Algérie a un tout autre but politique. De la plus que sur le retour de l'âge, fatigué sans donte d'une vie aussi concentrée et aussi agitée tout à la fois, il prévoit le moment où il ne sera pas à la tête de cette France qui est à la tête de l'Europe. Il veut accontumer, par une régence qu'il peut conseiller, la nation française à se passer de lui, il assure par là l'avenir de sa race. A part la raison de santé, c'est la seule qui nous paraisse plausible.

Avant son départ, Napoléon a pu entendre des Tuilleries, la mâle éloquence de M. Thiers, au Palais Bourbon, sur l'Encyclique et la Convention du 15 septembre. L'uncien ministre de Louis-Philippe s'est fait l'apologiste et le soldat de la souveraineté temporelle du St. Père; et dans un discours de quatre heures, il a retrouvé toute cette verve qui en faisait la gloire du régime parlementaire. Il s'est même élevé à une hauteur de vues qui n'apparaissent pas dans ses autres discours ni dans ses nombreux écrits. C'était, sauf quelques erreurs, le génie catholique qui lui soufflait ses inspirations.

M. Rouher lui a bien prouvé, de la part du gouvernement, que sous Louis-Philippe, lorsque M. Thiers était ministre, la France, si elle eut certaines libertés, fut sans influence et sans gloire. M. Thiers n'en a pas moins remporté une grande victoire: et il reste désormais acquis à la conscience publique ces trois points importants:

10. Le gouvernement français garantit l'indépendance du St. Siège;

20. Cette indépendance, il la place dans la possession assurée du patrimoine de St. Pierre;

30. Il la fera respecter envers et contre tous,

Il est incontestable, observe le Monde, que dans ces conditions, la Convention du 15 septembre perd de sa gravité. L'Italie n'existe que par la France et ne peut rien sans la France. Or, le jour où les Piérnontais seront convaincus que la France leur interdit Rome, le Comité national sera ses malles pour retourner à Turin, l'armée françuise pourra revenir, la gendarmerie pontificale sera le reste.

Voila donc, grace à un orateur qui n'appartient pas au parti catholique, bien des malentendus de réglés et la conscience chrétienne grandement soulagée.

Elle apprendra pareillement avec satisfaction

qu'un rapprochement assez sensible s'est opéré entre Victor-Emmanuel et le St. Père, et voici à quelle occasion:

Le Cabinet des Tuileries aurait sollicité les bons offices de la cour de Vienne, et François-Joseph aurait envoyé à Rome M. de Boch, chargé de faire sortir le Souverain Pontife du non possumus dans lequel il s'est jusqu'à présent enfermé. On affirme même à Vienne que le cardinal Antonelli aurait promis l'adhésion de Pie IX à la convention du 15 septembre, sous la condition expresse que toutes les puissances catholiques garantiraient au St Siège la possession perpétuelle de ses provinces actuelles.

M. de Mendorf-Pouilly, informé des dispositions du St. Siège, transmit alors à M. de Boch une dépêche dans laquelle il le priait d'informer le cardinal Antonelli des démarches qu'il avait faites en prévision des conditions posées par son Excellence. Or, M. Mendorf n'avait obtenu que de la Bavière une réponse absolument affirmative. Le Portugal, attaché au Piemont par des liens de famille, avait refusé de prendre aucun engagement, et l'Espagne avait déclaré qu'elle conformerait sa conduite à celle de la France.

Le Cabinet Autrichien avait refusé, en conséquence, de soutenir officiellement les demandes du Pape auprès des puissances catholiques, et M. de Mendorf engageait le St. Siège à s'entendre directement avec l'empereur Napoléon.

Le voyage de M. de Persigny, le départ pour Rome d'un ancien ministre de Victor-Emmanuel, tendraient en même temps à prouver que M. Drouyn de l'Huys aurait repris, en esset, la tâche dans laquelle avait échoué son prédécesseur.

Il paraît cependant que le voyage de M. de Persigny à Rome est tout d'agrément. La mission de l'ancien ministre de Victor-Emmanuel a eu le succès désiré. Les évêques que la révolution italienne a exilés de leur diocèse, viendront en paix reprendre leur siège; et le Pape nommera de nouveaux évêques aux évêchés vacants dans ses anciennes provinces, et Victor-Emmanuel fera des présentations pour les diocèses du reste de l'Italie conquise.

Il est écrit que notre chronique, en arrivant à la fin, prendra le deuil de quelque saint prêtre ou de quelque prince très-haut et très-illustre. L'héritier présomptif de Russie, le fils aîné de l'empereur Alexandre, est mort à Nice, dans les bras de son père et de sa fiancée, la princesse Daymar de Dauemark. Sa Majesté a plusieurs autres enfants pour adoucir la douleur de son deuil.

Au Canada, la mort a saisi subitement un missionnaire de la Compagnie de Josus, le Rév. Pere Mainguy, au milieu de ses travaux apostoliques à St